01 BP : 386
(+229) 21 30 06 56
www.cnhu-hkm.org
prmp.cnhu.hkm@gmail.com

PRMP

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AVIS N° 2930/MS/CNHU-HKM/DG/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/STFS/SA du 17 / 11 / 2025

Objet : Travaux d'aménagement du bâtiment de la pédiatrie.

Source de financement : Budget autonome

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 23511

Accord de prêt : Sans objet

Commencé le : 22 / 12 / 2025

Achevé le : 22 / 12 / 2025

DECEMBRE 2025

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°104 /MS/CNHU-HKM/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/STFS/SA du 22/ 12/ 2025

Objet : Appel d'Offres Ouvert National (AOON) n° T_DEM_112783 du 17/11/2025, relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment de la pédiatrie.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON).

L'an deux mil vingt-cinq et le **22 décembre à 10 heures 15 minutes**, dans la salle de réunion de la Direction Générale du CNHU-HKM, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°2025-2330/MS/CNHU-HKM/DG/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/SA du 10 / 12 / 2025.

Charbel Térance AGBODJELOU	:	PRMP / CNHU-HKM ;
Kenneth AKPO	:	Représentant DEM / CNHU-HKM ;
Lwanga HOUNYETIN	:	Représentant / DAF / CNHU-HKM ;
Jonathan DOSSOU		Agent occasionnel spécialisé PRMP/CNHU-HKM ;
Affisoth YESSOUFOU	:	Agent occasionnel spécialisé PRMP/CNHU-HKM.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Désignation	**Intitulé :** Travaux d'aménagement du bâtiment de la pédiatrie.
Procédures	
Mode de passation	AOON
Justification	PPM / CNHU-HKM 2025, version 4.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'autorisation de "Bon à lancer" n°623-2025/MS/CNHU-HKM/CCMP/SC du 17/11/2025
Soumissionnaires	
- **ETS ODEGARD** - **MEGALUX INTER SARL** - **TP-AFRIQUE**	

Soumissionnaires écartés	
MEGALUX INTER SARL	L'offre du soumissionnaire a été rejetée pour les motifs ci-après : Il a fourni une lettre de soumission dont les points b), f) et g) ne sont pas conformes à ceux du DAO ; ce qui est éliminatoire conformément au modèle de la lettre de soumission à la page 70 du DAO. Au point b), il a écrit : « nous nous engageons à fourni conformément au dossier d'appel d'offres et aux calendriers de livraison spécifié dans le bordereau des quantités, calendrier de livraison et cahier des clauses techniques, les fournitures et services connexes ci-après » au lieu de : « nous nous engageons à exécuter et achever conformément au dossier d'appel d'offres et aux cahiers des clauses techniques et plans, les travaux ci-après ». Au point f), il a écrit : « si notre offre est acceptée, ... et à **l'article 17** du Cahier des Clauses Administratives Générales CCAG » au lieu de : « si notre offre est acceptée..... et à **l'article 7.1.1** du CCAG ». Au point g), il a écrit : « notre candidature.....d'exclusion de la **clause 4.3** des Instructions aux candidats » au lieu de : « notre candidature..... d'exclusion **des clauses 3.2 et 4.3** des Instructions aux candidats ». De plus, l'engagement du soumissionnaire est non conforme à celui du DAO. Au niveau du point a), le soumissionnaire a complété ce qui suit : «....sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ». Aussi, Il a été omis au dernier point de l'engagement du soumissionnaire la portion : « .....ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin », ce qui est éliminatoire conformément à l'annexe A-1-1 page 65 du DAO. Enfin, le bordereau des prix unitaires (BPU) et le Détail quantitatif et estimatif (DQE) ne sont pas conformes. En effet :

	• Au niveau de la ligne A 003, il a mis : « des travaux y compris l'élaboration du plan du bâtiment » au lieu de « Etudes et élaboration du dossier techniques d'exécution des travaux y compris l'élaboration du plan du réseau informatique de tout le bâtiment » ; • Au niveau de la ligne A 401, il a mis : « Fourniture et pose de portes en bois massif sur cadre de dimensions.....pour les toilettes » au lieu de « Fourniture et pose de portes en bois massif sur cadre **en bois** de dimensions.....pour les toilettes » ; • Au niveau de la ligne A 409, il a écrit : « Fourniture et pose de portes pivotantes en **aluminium** ..... soins ambulatoires » au lieu de « Fourniture et pose de portes pivotantes en alucobond ..... soins ambulatoires » ; • Au niveau de la ligne A 919, il a écrit : « Fourniture d'une table constituée d'un support en alu et d'un plan de travail en **alcobond** .....de surveillance » au lieu de « Fourniture d'une table constituée d'un support en alu et d'un plan de travail en alucobond ..... de surveillance». • Il a été remarqué l'ajout d'une colonne supplémentaire au niveau du bordereau des prix unitaires contrairement au modèle du DAO (page 77). • Dans le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), les quantités 70 et 70 remarquées respectivement au niveau des lignes 602 (Fourniture et pose de glace lavabo) et 604 (Fourniture et pose d'une colonne de douche) ne correspondent pas aux quantités demandées dans le DAO (respectivement 71 et 30).
TP-AFRIQUE	L'offre du soumissionnaire est rejetée parce qu'il a déposé son pli après l'heure limite de dépôt des plis.

Attributaire	
Nom	**ETS ODEGARD**
Montant proposé	Cent cinquante et un millions quatre cent trente-quatre mille neuf cents **(151 434 900) Francs CFA HTVA** soit cent soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-deux **(178 693 182) Francs CFA TTC.**
Montant évalué (corrigé)	Cent cinquante et un millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents **(151 684 900) Francs CFA HTVA** soit cent soixante-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-deux **(178 988 182) Francs CFA TTC.**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux d'aménagement du bâtiment de la pédiatrie.
Prix	Cent cinquante et un millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents **(151 684 900) Francs CFA HTVA** soit cent soixante-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-deux **(178 988 182) Francs CFA TTC.**
Délai d'exécution	Huit (8) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
Délai de livraison	NEANT.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant FCFA		
		HTVA	TVA	TTC
Travaux d'aménagement du bâtiment de la pédiatrie.	**ETS ODEGARD**	151 684 900	27 303 282	178 988 182

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 23 minutes.

Fait à Cotonou, le 22/12/2025

Ont signé :

Le Président

Charbel Térance AGBODJELOU
PRMP / CNHU-HKM

Le Rapporteur

Kenneth AKPO
Rpt DEM / CNHU-HKM

Membres

Jonathan DOSSOU
Agent occasionnel spécialisé PRMP / CNHU-HKM

Lwanga HOUNYETIN
Rpt DAF / CNHU-HKM

Affisoth YESSOUFOU
Agent occasionnel spécialisé PRMP / CNHU-HKM